

BULLETIN DU JOUR
LA DÉNOCIATION DES FONCTIONNAIRES

M. Francisque Sarcey surveille, du haut de sa chaire de l'XII^e Siècle, les faits et gestes des fonctionnaires actuels. Dès qu'il s'agit de la moindre concession faite à un membre du clergé, à un frère de la doctrine chrétienne, à une sœur de Saint-Vincent-de-Paul, « le bonhomme Sarcey » devient féroce. Un préfet salue-t-il un évêque? Francisque fronce les sourcils. Diment-ils de compagnie? Francisque saisit sa bonne plume de Tolde. Va-t-il à la procession? Francisque n'y tient plus; le dénonce comme traître à M. de Marcère, et demanderait volontiers, si ses principes ne s'y opposaient, qu'il fût passé par les verges. En revanche, M. Francisque Sarcey exige sa révocation, sa destitution, ou tout au moins son remplacement; une simple admonestation ne lui suffirait point.

M. Cotelle, préfet des Deux-Sèvres, en sait quelque chose. Il a eu en effet la naïveté de croire que les règlements sont faits pour être observés, même quand ils donnent raison au clergé. Ce préjugé était déjà chose grave: ce qui l'est encore plus, c'est qu'admonesté une première fois par M. Sarcey, M. Cotelle n'a pas fait amende honorable. Fort de ce qu'il croit être son droit, le préfet des Deux-Sèvres argumente; écrit à Francisque, et lui démontre par A-B-Q un donnan raisé à un curé contre un maire, il n'a fait que se conformer à un avis du ministère de l'Intérieur, en date du 29 avril 1831. M. Sarcey n'aime pas à être pris en faute. Or, cet infraction M. Cotelle a eu encore le front de renvoyer M. Sarcey à l'école, en lui recommandant de lire, pour se renseigner sur le point qui les divisait, un manuel rédigé par... un abbé!

Pauvre M. Cotelle! Ah! comme Francisque a été beau! Quels accents indignés! Quel ton doctoral et dédaigneux! Comme il a dans toutes les « règles » fait son procès au malencontreux préfet, lui déclarant tout net qu'il le tenait pour dangereux, indigne d'endosser désormais le frac préfectoral.

« Quoi vous avez osé me recommander un livre d'un auteur si célèbre! Comme je vous reconnais bien là, monsieur! Vous êtes toujours le même. M. Cotelle, dont on se racontait à l'oreille, « sans pouvoir y croire, des actes inqualifiables. Aujourd'hui ce doute n'est plus permis. Un homme capable, en effet, de me répondre à l'aide de texte de loi, cité dans l'œuvre d'un curé, a pu, que dis-je, a dû commettre le crime en question. Oui, vous avez, à Sens, à Solesmes, devant toute la population, suivi la procession et... porté l'un des cordons du daist! » C'est, sinon en ces termes, du moins dans ce sens, que s'est exprimé M. Sarcey; ajoutant, lui plus est, que son esprit se retirait désormais de M. Cotelle, et qu'il l'abandonnait à son triste sort.

Le coup de cloche de Sarcey a eu de l'écho; et voici qu'à leur tour « un grand nombre d'électeurs républicains de l'Yonne » viennent d'adresser à M. Cotelle une lettre, dans laquelle reproduisant les accusations formulées contre lui par M. Sarcey, on lui déclare qu'on est au regret « d'avoir désigné au choix du gouvernement un homme qui manque à toutes ses promesses, » en donnant raison à un curé — qui a raison — contre un maire qui a tort.

La mort seule est capable d'expier un tel forfait. M. Cotelle sera donc révoqué. S'il est sage et philosophe, il fera ses malles; car sa révocation lui arrivera certainement par le prochain courrier. Nous n'avions pas tort, on le voit, de prétendre que, faute de victimes conservatrices, les gauches en étaient réduites à tirer sur leurs propres troupes; nous n'avions pas tort de prévoir que les dénonciations partielles de Paris seraient pieusement recueillies par les feuilles des départements ou de leurs ranches! On aime assez les préfetures au XII^e Siècle; il paraît que dans l'Yonne on ne les dédaigne pas non plus, et qu'on sait bien caser les « amis » aussi croyons-nous décidément que les habitants de Niort peuvent adresser leurs compliments de condoléance à M. Cotelle.

Mais que dire d'un pays soumis ainsi à l'espionnage et aux dénonciations? Et quelle bonne besogne peuvent accomplir des fonctionnaires dont on suspecte tous les actes et qui doivent mesurer jusqu'à leur coup de chapeau?

Charlemagne et le Conseil municipal de Paris. Il est fort heureux pour Charlemagne qu'il soit mort; sans cela, on l'aurait révoqué et cassé aux gages comme un simple préfet de la Seine.

Mais que vient faire le grand empereur dans l'écadombe administrative? Était-il, lui aussi, suspect de lésion? Il paraît que oui, puisque, dans la dernière séance du conseil municipal de Paris, M. Hovelacque et M. Engelhard ont fait rejeter une proposition aux termes de laquelle on fonder, M. Victor Thiers, offrir de transférer provisoirement et à ses frais, dans le square Notre-Dame, la statue monumentale de Charlemagne qui figurait dans le grand vestibule du palais de Mars.

M. Viollet-Leduc a donc été rejeté. Charlemagne va valoir ailleurs les titres qu'il compte à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité. Ces titres sont de plus d'une sorte; et, précisément un de nos abandonnés nous écrit pour nous prier de rappeler au conseil municipal de Paris, qui probablement n'oublie que le grand empereur fut seulement un grand guerrier, mais encore le protecteur du peuple contre les grands et un ami sincère et dévoué de l'instruction. Il fonda le premier des écoles en France; sans doute ces écoles n'étaient pas des écoles laïques; mais on fait ce qu'on peut, et ce serait véritablement se montrer trop exigeant que d'en vouloir à Charlemagne d'avoir pas banni l'élément congréganiste du sein de l'instruction primaire.

Le grand empereur n'était, qu'un barbare; et les barbares ne faisaient pas de catégories dans la nation. Il était réservé au conseil municipal de Paris et à quelques autres assemblées contemporaines d'achever, sous ce rapport, l'édition de la civilisation et du progrès. *Exegi monumentum!*

La Peste en Russie. On nous écrit de saint-Petersbourg, 12/21 janvier.

Les dernières dépêches d'Astrakan, sur l'épidémie qui sévit dans cette partie de cette province, sont de plus en plus rassurantes. Depuis une douzaine de jours on n'a eu à constater qu'un seul décès à Veltianker, celui d'un médecin militaire, le docteur Grigoriev.

Un régiment de troupes a été formé autour des six villages suivants: Veltianka, Staritsa, Prichiba, Nicosky, Oudatchyni et Mikhalovsky.

Tous les jours de nouvelles troupes vont renforcer ces cordons sanitaires qui enserrant les pays où l'épidémie s'est développée de telle façon qu'aucun des habitants n'a pu en sortir.

Le troisième cordon passe à Tzaritzina et c'est probablement l'envoi des troupes dans cette ville qui a fait répandre le bruit que la peste y avait éclaté. Cette nouvelle est complètement fautive. L'épidémie n'a pas franchi le cercle dans lequel elle a été circonscrite et aucun cas n'a éclaté sur un autre point que les six villages mentionnés plus haut. La moyenne de la température est restée ces jours derniers à 13 centigrades au dessous de zéro, ce qui doit être considéré comme un grand obstacle à la propagation de l'épidémie.

Malgré ces précautions des bruits alarmants se sont répandus non seulement à l'étranger mais aussi à l'intérieur de la Russie, notamment à Nijni-Novogorod et même à Moscou, où l'émotion a été un moment très grande. Aujourd'hui la population de ces deux villes, mieux renseignée et parfaitement calme. On n'est pas encore d'accord sur le véritable nom qu'il convient de donner à cette épidémie. Des médecins sont divisés en deux camps à ce sujet. Les uns assurent qu'il s'agit de la peste noire, la plus marvelluse de toutes, et il faut bien l'avouer si on en juge par les résultats à peu près toujours fatal de la maladie, on est tenté de donner raison à ceux-là. Les autres au contraire affirment qu'il est reconnu à la maladie tous les caractères du typhus avec inflammation des pommons. On n'est pas d'accord sur l'origine de cette maladie mortelle pour tous ceux qu'elle atteint. Deux versions sont en présence. D'après quelques uns elle aurait été importée par les cosaques de la province d'Astrakan qui ont longtemps séjourné pendant la dernière campagne à Bayazad, on paraît-il régnait constamment des épidémies. Le fait est cependant qu'aucun cosaque n'a été malade pendant le trajet de Bayazad à Astrakan et même peu dans les premiers temps de son séjour dans les villages actuellement infestés, mais aussitôt qu'il se pourrait bien que le germe de la maladie eût été apporté par les effets, comme tapis, vêtements enfermés dans des caisses d'où il s'est répandu seulement lorsque ces caisses ont été ouvertes.

Suivant une autre épidémie viendrait de Bagdad. On sait que les riches persans sont envoyés après leur mort, par leur famille, à Bagdad pour y être enterrés. On les enveloppe de magnifiques tapis et des plus belles étoffes et on les expédie à Bagdad sur des chariots conduits par des marchands qui, à leur arrivée à destination, entrent les corps, mais gardent pour eux les étoffes précieuses qu'ils vendent à des marchands russes.

La Loterie Nationale. — La deuxième séance du tirage de la Loterie a été ouverte hier matin à dix heures, sous la présidence de M. Réfif assisté de MM. Haro et Rousselot. L'amphithéâtre était comble dès le commencement de la séance; les loges étaient vides et le parquet très garni. La première partie de la séance a été terminée à midi moins un quart, après le tirage du 430^e numéro. Pendant la suspension des opérations, plusieurs morceaux ont été exécutés sur le grand orgue. Des applaudissements nombreux sont parvenus de l'amphithéâtre d'où l'on a réclamé à plusieurs reprises la *Marseillaise*. Après une suspension de 50 minutes la séance est reprise sous la présidence de M. Haro, assisté de M. Edmond Teisserenc de Bort et terminée à trois heures.

LETRE DE PARIS (Correspondance particulière) Paris, 27 janvier 1879.

Le jour des désillusions est arrivé. Tout le monde n'a pas gagné le gros lot et tout le monde s'imaginait que la rouedela fortune tournerait en sa faveur. Cette Loterie Nationale est vraiment une des grandes fautes du gouvernement actuel. Il y a beaucoup de gens qui ne lui pardonneront par leur désespérance. On avait vécu six mois comme dans un rêve; on achetait des obligations, les actions des terres, les châteaux, hélas! en Espagne; et voilà qu'il faut rentrer brusquement dans la réalité, dire adieu au rêve et recevoir avec calme la vie avec toute sa crudité. Est-ce possible à tous les corveaux et n'y a-t-il pas lieu de se repentir pour un bénéfice maigre, en somme, qui sera comme une goutte d'eau dans le gouffre de l'Exposition, d'avoir surexcité tant d'esprits passibles, d'avoir donné le goût du jeu à ceux qui n'y pensaient plus, d'avoir fait fumer comme un opium moral à tant de pauvres diables qui négligeaient leur travail parce qu'un simple billet de loterie leur faisait entrevoir la richesse moyennant vingt sous économisés sur le pain quotidien.

La désillusion est venue. Dieu veuille que trop de raisons ne s'égarant pas avec elle et qu'il n'y ait pas de trop nombreux cas de folie à enregistrer. De tous les ministres, M. Léon Say est celui qui s'est le plus empressé de donner satisfaction aux républicains de la chambre. L'exécution des trésoriers-payeurs généraux qui n'étaient pas républicains, a commencé ce matin. Le nombre en est maigre d'abord et il n'est pas probable ensuite, que les radicaux se montrent satisfaits des nouveaux élus.

Les journaux républicains essaient, dans leurs journaux, de plaisanter la lettre adressée par Mgr l'évêque d'Angers à M. le président du Conseil, ministre de la justice. Il faut dire que la République française elle-même s'est montrée un peu lourde à cet égard. Est-ce que depuis le départ de M. Challemel-Lacour l'esprit de ce journal s'en serait aussi allé en Suisse? On le dirait presque, car il n'est pas possible de patagner plus grossièrement que ne l'a fait le rédacteur chargé d'apprécier la lettre de Mgr Freppel.

Vous savez sans doute maintenant que, sur la demande du préfet de police, une enquête va être faite par les soins du ministère de l'Intérieur pour vérifier si les allégations de la Lanterne sont exactes ou non. Il pourrait sembler au premier abord que le rejet de la chose jugée devrait être acquis. Mais on comprend facilement que M. Albert Gigot tienne à laver publiquement le personnel placé sous ses ordres des odieuses allégations dont il a été l'objet. Constatons aussi que la révocation de M. de Bullemont, qui a paru ce matin à l'Officiel, a pu paraître aux esprits sérieux quelque peu prématurée. Il eût mieux valu attendre les résultats de l'enquête. Cela est paru plus logique à tout le monde. Disons cependant que le choix de son successeur est généralement approuvé.

Il paraît que M. Georges Berger, ancien directeur des sections étrangères à l'Exposition universelle sera la candidature agréée par le comité électoral conservateur pour succéder à l'Amiral Touchard, député du 8^e arrondissement de Paris.

M. Delabrousse, rédacteur du Siècle sera très-probablement appelé par les électeurs républicains de Paris, à succéder, au Conseil municipal, à M. Hérisson, qui représentait, avant d'être nommé député, le quartier de Notre-Dame des Champs.

Il paraît que la peste noire qui sévit en Russie, tend à prendre le même chemin que le choléra qui vint s'établir chez nous après 1830. Il faut espérer que les progrès hygiéniques réalisés depuis cette époque, sauront nous préserver contre cette invasion et que les quarantaines imposées seront observées avec la plus grande rigueur.

Il y a eu aujourd'hui conseil des ministres à la Place-Vendôme, sous la présidence de M. Dufaure. Il y a été particulièrement question de l'enquête qui sera faite au sujet de la Préfecture de police, et des modifications nouvelles qu'on pourrait réaliser dans le personnel des fonctionnaires.

Les communications de la Capitale, continuent à être interrompues télégraphiquement parlant, avec toutes les villes du centre et du midi de la France.

(Autre Correspondance) Paris, 27 janvier.

M. Gambetta manifeste de plus en plus énergiquement sa répugnance à devenir premier ministre. Il pousse les choses si loin qu'il a juré une haine intense à tous ceux qui préconisent l'idée de son accession au pouvoir. C'est ainsi qu'il a déclaré que tant qu'il posséderait quelque influence sur le suffrage universel, il ne tolérerait jamais que la candidature de M. Maguiet fut appuyée par les comités de gauche, parce que le directeur de l'Événement a entrepris une campagne pour démontrer la nécessité d'un ministère Gambetta.

C'est à tort que le Gaulois croit pouvoir annoncer que la candidature de M. Vandal est acceptée par les conservateurs du 8^e arrondissement. La vérité est qu'on débat encore la question de savoir si on prendra ou non part à la lutte? Il est probable qu'on agira et une réunion doit être tenue ces jours-ci chez un des principaux électeurs de l'arrondissement pour discuter les candidatures.

La nomination de M. Hérol, comme préfet de la Seine, va permettre au Conseil municipal de Paris d'exécuter son plan d'expulsion des Frères et des Sœurs dans toutes les écoles communales de Paris. Les catholiques vont avoir à s'occuper de fonder des écoles libres. La difficulté principale sera de trouver des locaux.

Après les avis de la Charente sont très-favorables à la candidature Bremond d'Arès. La candidature de M. Mathieu-Bodet a complètement divisé les républicains. Les radicaux s'indignent de voir le gouvernement encourager les espérances d'un de ces constitutionnels contre lesquels se sont faites les élections du 3 janvier.

Les nouvelles du Centre de la France notamment de la Touraine, sont déplorables. Le poids des neiges a fait tomber les plus beaux arbres des forêts. Dans la forêt de Blois, écrit-on d'Amboise, il y a 20,000 mètres cubes d'arbres et de branches arrachés. Les peupliers jonchent le sol autour de Héville. Les semis de bouleaux et de sapins sont comme couchés par un immense rouleau. Les arbres à fruits ont prodigieusement souffert. Jamais, disent les paysans, le verglas n'avait causé, dans cette région, d'aussi grands dégâts.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

A partir de mercredi matin, les expéditions par chemin de fer seront reprises pour toutes les directions.

Parmi les récents nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous remarquons le nom de M. Henri Vienne, chef d'escadron au 13^e dragons, à Compiègne.

M. le commandant Vienne appartient à une famille du Nord; il est ancien élève du Lycée de Lille.

Engagé volontaire, notre sympathique compatriote est aujourd'hui un officier de réserve de 1^{er} ordre. Il y a deux mois, le ministre de l'instruction publique lui envoyait les palmes de l'académie pour divers travaux et en récompense de la part prise à l'Exposition universelle par le régiment dont il faisait alors partie.

Tous ceux qui connaissent M. Vienne applaudiront à la nouvelle distinction qui vient de lui être si légitimement décernée.

M. Bardoux vient de terminer une importante circulaire sur l'organisation des bibliothèques populaires, ayant pour objet de les affranchir, en grande partie, de la tutelle administrative.

Par décisions ministérielles. M. Meyer, lieutenant au 43^e régiment d'infanterie, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Billot, commandant la 1^{re} division d'infanterie (1^{er} corps d'armée).

M. Raoult, médecin principal de 2^e classe à l'hôpital de Lille, passe à l'hôpital d'Amelieles-Bains.

La loterie continue à défrayer les conversations. La fièvre des gros lots qui s'était emparée de tous les possesseurs de billets est, il est vrai, dans sa période de décroissance; mais il est encore des lots relativement importants que le hasard répartira aujourd'hui et tel envieux qui déclarait hautement ne vouloir se rendre au palais du Trocadéro que pour en retirer un lot qui en valait la peine, c'est-à-dire un lot de 3,000, 4,000 ou 13,000 francs, attend avec impatience l'heure où le Journal de Roubaix publiera la liste des trois cents numéros qui auront été à honneur par la rone. Les lots de 2,000, 1,000 fr. etc. etc. qui seront tirés aujourd'hui seront encore les bienvenus.

En attendant, les heureux gagnants des quatre premiers lots ne sont pas encore officiellement connus et ne le seront peut-être de si tôt.

Nous avons reproduit hier les différents bruits qui couraient à Roubaix et à Lille, à propos des favoris du sort. Disons que ceux qui avaient désigné MM. Lagrange et Bellot de Lille comme ayant gagné chacun un gros lot ont joué à ces messieurs un bien mauvais tour. Depuis dimanche soir M. Bellot et Lagrange voient leur domicile envahi par une foule de visiteurs qui se renouvellent sans cesse. A chaque instant leur sonnette s'agite et huit ou dix personnes se présentent pour les féliciter de leur heureuse chance.

N'est-ce pas là le comble de la tracasserie? Le Memorial de Lille donne les noms suivants: 1^o M. Dusanneau, caissier des Docks, a gagné un joli tableau de Corot, avec le n^o 201,697. 2^o M. D. D., a gagné un tableau inscrit dans l'ordre des lots sous le chiffre 202. 3^o Un employé de la maison de cristaux et porcelaines Ragot, rue de la Grande-Chaussée, à Lille, a gagné le 1^{er} lot de la 3^e série, portant le numéro d'ordre 255, le tableau de Gustave Moreau intitulé le Sphinx décliné. 4^o Un conducteur des Tramways de Lille, a gagné un landeau. 5^o Un petit journal récemment fondé à Lille avait indiqué comme gagnants un certain nombre de numéros qui d'ailleurs pas sortis.

M. D. D., à Lille, était précisément possesseur d'un de ces numéros. Déjà il s'abandonnait tout entier à sa joie, lorsque l'idée lui vint de s'assurer, à l'aide des autres journaux, qu'il avait été réellement favorisé par le sort. On juge de son désappointement lorsqu'il constata qu'il avait été induit en erreur.

Terminons en indiquant la répartition entre les diverses séries ses numéros gagnants sortis dans la journée d'hier: Voici comment se sont répartis, entre les diverses séries les numéros gagnants de la Loterie nationale sortis aujourd'hui:

416	39
120	31
100	30
100	30
100	30
100	30
20	24
60	24
40	23
50	19
70	19
90	19
80	14
Total	399

L'importance donnée par un petit journal de Lille à l'affaire de chantage exercée contre le lésionné des gauches par un garçon boucher que l'on se propose d'envoyer à l'asile d'aliénés de Lommelet, a inspiré à un poète de Lille, les quatre vers suivants que voici, dans toute leur crudité.

« Pour le lésionné, Point-Clair, ton nom monte les échos!
Quel est de tes services le message Gambetta?
Est-ce un balle qu'on tire, à cette heure, les vites? »

Une réunion électorale a eu lieu, dimanche dernier, à Douai pour donner un successeur à M. Morlin, ancien député, nommé sénateur le 8 janvier.

M. Giroux, conseiller général, a été accepté comme candidat.

Un jeune homme de Tourcoing s'est noyé dimanche dans le canal près d'Espierre. Il avait voulu passer sur la glace qui a cédé sous son poids. On n'a pu retirer son cadavre que longtemps après.

La municipalité de Tourcoing vient d'interdire la troupe bavaroise Schneider de donner des représentations publiques de la Passion.

Une rencontre à l'épée a eu lieu avant-hier à la frontière belge, entre MM. le comte de J., et le vicomte de M...

Le dernier a été blessé assez grièvement pour être obligé de rester à Mons, afin d'y recevoir les premiers soins.

Les journaux de Bordeaux nous apportent les renseignements suivants sur l'état de l'instruction de l'affaire Delebecq, M. l'information à laquelle il a été procédé a établi des détournements considérables à la charge de M. Delebecq.

Depositaire de lingots d'argent d'une valeur de 1,270,146 fr. qui avaient été remis par M. Gadala Saint-André, mandataire de M. de Rothschild pour le commerce des métaux, il devait les convertir en pièces de 5 fr. dont la livraison était fixée au 1^{er} décembre 1878. Quelques jours avant cette date, il revêta à M. de Rothschild sa situation embarrassée, qui ne lui permettait pas de livrer les monnaies qu'il s'était engagé à fabriquer.

L'instruction criminelle a établi que Delebecq avait substitué aux lingots d'argent des barres de bronze. Pour les agents du contrôle, il avait fait subir à ces barres un recuit qui leur donnait l'apparence de l'argent. Delebecq reconnaît cette substitution, mais il se prétend propriétaire des lingots qu'il avait achetés à M. Gadala.

En présence des nombreux vols qui désoient en ce moment Roubaix et les environs et dont les auteurs, pour la plupart, parviennent à dérouter les recherches de la justice, on ne saurait trop engager les agents de la police municipale à recueillir de rigueur envers les vagabonds dont la présence est signalée de tous côtés.

La nuit dernière, un jeune homme de 18 ans, qui a déclaré se nommer Victor Lemaire, a été trouvé dormant dans une charrette, près de l'établissement de M. Alari Roubaux.

Il n'avait ni sou, ni maille, ni pièce prouvant son identité. Victor Lemaire a été écroué au dépôt de sûreté.

Quelques heures plus tôt, un autre vagabond avait été signalé à un agent par plusieurs personnes qu'il avait importunées, à différentes reprises, en leur demandant de l'argent.

Une rixe entre les suites menaçait d'être très-grave, à eu lieu la nuit dernière, dans la rue de l'Alma. L'un des deux combattants, Louis S..., ajusteur, âgé de 43 ans, a dû être transporté à l'hôpital. Nous donnerons demain de plus amples détails sur cette affaire.

Un militaire appartenant au 1^{er} régiment d'infanterie de marine, en garnison à Cherbourg est venu, hier, se constituer prisonnier au poste de police. Ce malheureux jeune homme se nomme Lannoy et est âgé de 20 ans. Il a quitté son régiment à la fin de novembre dernier.

La bande de voleurs dont nous avons signalé la présence à Croix, il y a quelques jours, continue le cours de ses exploits. L'avant-dernière nuit, des malfaiteurs ont pénétré dans une cave dépendant d'un estaminet situé près de la Fabrique de produits chimiques et ont enlevé, pour 200 fr. de vins, cognac, genièvre, etc. Les auteurs de ce vol sont inconnus.

Les cris: « Au secours! » poussés à différentes reprises, sur les bords du canal, ont mis, hier, en émoi le quartier des combattants. Louis S..., ajusteur, âgé de 43 ans, a dû être transporté à l'hôpital. Nous donnerons demain de plus amples détails sur cette affaire.

Un militaire appartenant au 1^{er} régiment d'infanterie de marine, en garnison à Cherbourg est venu, hier, se constituer prisonnier au poste de police. Ce malheureux jeune homme se nomme Lannoy et est âgé de 20 ans. Il a quitté son régiment à la fin de novembre dernier.

La bande de voleurs dont nous avons signalé la présence à Croix, il y a quelques jours, continue le cours de ses exploits. L'avant-dernière nuit, des malfaiteurs ont pénétré dans une cave dépendant d'un estaminet situé près de la Fabrique de produits chimiques et ont enlevé, pour 200 fr. de vins, cognac, genièvre, etc. Les auteurs de ce vol sont inconnus.

Un quart d'heure de Rabelais! Un quart d'heure dans un estaminet de la rue du Haut-Edouard Delfortrie s'y est fait bien servir. Il a lieu bien et bien mangé, puis au moment de payer l'écot, il a déclaré n'avoir pas le sou.

Dans la journée d'hier, le nommé Jules Vilain, âgé de 33 ans, garçon de magasin chez MM. Martin et Lesage, rue du Marché aux Bêtes 19, à Lille, a été trouvé pendu dans le grenier de la maison. On ignore jusqu'ici les causes de ce suicide qui a mis en émoi tout le quartier.

Le patronage de St-Michel. Dimanche dernier, notre jeune patronage St-Michel était en fête. Les familles les plus honorables de Roubaix s'y étaient données rendez-vous pour une soirée qui s'annonçait comme très-intéressante: toutes les espérances ont été réalisées, d'ailleurs, fort dépassées.

La partie dramatique était remplie par les jeunes gens de St-Léonard de Lille; ils venaient pour la seconde fois recréer un public roubaixien. Le Voyage de M. Perriquet a été interprété avec un talent remarquable par nos artistes lillois. En les remerciant de leur gracieux concours nous leur exprimons notre vif désir de les voir répondre toujours à notre appel.

La partie musicale a été des mieux rendues. Nous ne dirons rien du violon de M. Défontaine est au-dessus de nos éloges; M. Edouard Gué, nouveau venu à Roubaix, promet à nos cercles un accompagnement nerveux et brillant. La flûte de M. Alfred Dubocage nous a charmés par ses variations précises et délicates; la nouvelle symphonie doit être heureuse de le posséder. Un rare talent se révèle chez un jeune violoncelliste, M. Duhamel. Son coup d'archet magistral a excité, à plusieurs reprises, l'admiration dans le public de connaisseurs qui l'écoulaient. M. Delmonoy a dû être fier de son brillant élève.

L'assistance s'est retirée en emportant le plus charmant souvenir de cette délicieuse soirée. Nous formons un vœu, et nous sommes en mesure d'assurer qu'il se réalisera, que nos prochains concours avant la fin de l'hiver à une nouvelle fête de famille.

ÉPHÉMÉRIDE ROUBAISIENNE

28 JANVIER 1822. — Quatrième organisation des sapeurs-pompiers. Pour assurer les services de trois pompes, la compagnie est portée à 60 hommes habillés à la fois, ils adoptent l'uniforme en bleu-foncé et le casque. Une musique d'instruments en cuivre est attachée au corps; les musiciens ont pour coiffure le colback.

État-Civil de Roubaix

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 27 janvier. Denise Deschamps, rue du Trichou, 72.— Henri Desbarbilles, rue de Lannoy, 168.— Pauline Callens, rue Notre-Dame, 102.— Jeanne Dubocage, rue du Collège, 160.— Jeanne Duchateau, rue de Lannoy, 28.— Horvance Honorez, rue de l'Étoile, 75.— Adolphe Samard, rue des Charpentiers, cour Gauthier, 11.— Henri Delabroy, grande cité du Pile, 75.— Elisa Delreux, rue Delatre, 12.— Louis Lortholier, rue Desgrèges, cour Fanchon, 11.— Adolphe Gluckemalle, rue de Toulouse.— Edouard Schau, rue Jacquart, cour du gaz, 6.— Elise Lampe, rue du Pile, cour Bonack, 7.— Laure Marie Morel, rue de Wasquehal, 42.— Marie Fassin, rue de Wasquehal, 27.— Prudence Schepens, rue du Luxembourg, fort Condorin, 32.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 27 janvier. Arthémise Delcambre, 46 ans, ménagère, rue Traversière, 52.— Stanislas Fleury, 33 ans, maître teinturier, rue de l'Étoile, 75.— Pauline Sainblong, 21 ans, ménagère, rue de Soube, 2.— Céline Dequie, 2 ans, rue des Longues-Haies, 167.— Louis Planchon, 4 mois, rue du Pile, 3.— Marie-Anne, 2 ans, rue de Rohan, cour Lehoucq, 21.— Louis Coppere, 4 mois, rue de Landau, 69.— Marie 33 ans, ménagère, Hôtel-Dieu, Pierre Bury, 88 ans, cuisinier, et Henri Poirier, 77 ans, ménagère, Eugène Desfrumes, 23 ans, ménagère, et Victorine Debuigne, 23 ans, soignesse, Gustave Tackels, 26 ans, dressour, et Anne d'ache, 22 ans, tissande, Adolphe Vandermeyn, 20 ans, tissande, et Maria De meulenaere, 19 ans, tissande.

État-civil de Tourcoing

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 27 janvier. Victoire Vanhuyne, rue de Guisnes.— Jules Gaerens, rue de l'Étoile, 75.— Adolphe Gluckemalle, rue de Soube, 2.— Céline Dequie, 2 ans, rue des Longues-Haies, 167.— Louis Planchon, 4 mois, rue du Pile, 3.— Marie-Anne, 2 ans, rue de Rohan, cour Lehoucq, 21.— Louis Coppere, 4 mois, rue de Landau, 69.— Marie 33 ans, ménagère, Hôtel-Dieu, Pierre Bury, 88 ans, cuisinier, et Henri Poirier, 77 ans, ménagère, Eugène Desfrumes, 23 ans, ménagère, et Victorine Debuigne, 23 ans, soignesse, Gustave Tackels, 26 ans, dressour, et Anne d'ache, 22 ans, tissande, Adolphe Vandermeyn, 20 ans, tissande, et Maria De meulenaere, 19 ans, tissande.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 27 janvier. Julie Dujardin, 80 ans 6 mois, seule veuve Christiane Deraux, Croix-Rouge, 2 ans, rue de l'Étoile, 75.— Jean-Baptiste Vercaut, 2 jours, Phalmette.

Convois Funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille VIENNE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LOUIS VIENNE, marchand de cuir de cardes, décédé à Tourcoing, le 25 janvier 1879, à l'âge de 60 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 29 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame à Tourcoing. L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de Menin, 38.

Les amis et connaissances de la famille FLEURQUIN, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Stanislas FLEURQUIN, teinturier, veuf de dame Pauline CROIN, décédé à Roubaix, le 25 janvier 1879, dans sa 80^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 29 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du sacre-Cœur, à Roubaix. Les VIGILES seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 11.

Les amis et connaissances de la famille BURY-LENOULD, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Joseph BURY, veuf de Dame Reine LENOULD, décédé à Roubaix, le 27 janvier 1879, dans sa 80^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 29 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies prolongée n^o 335, à 8 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille SEYVAE-BOUQUIN, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame LUCRÈSE STOOP, veuve de Monsieur CHARLES SEYVAE, décédé à Roubaix, le 27 janvier 1879, à l'âge de 60 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 30 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'Assemblée rue Philippe-le-Bon, n^o 3.

Un OBITS SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mercredi 29 janvier 1879, à 8 heures et demie, pour le repos de l'âme de M. Jules-Narcisse-Armand COMERRE, époux de Dame Coraisse-Honorez, décédé à Roubaix, le 20 janvier 1878, dans sa 80^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

On sait que Fleuryquin a quitté la Banque générale en décembre dernier.